

France: l'e-administration avance

Essor du haut débit, volonté politique: autant d'éléments qui font progresser l'administration en ligne en France. Et notre pays rattrape petit à petit son retard face à ses homologues européens.

Selon une étude de la direction de la société de l'Information de la Commission européenne commandée à Cap Gemini Ernst & Young, la France se place désormais à la septième place des membres de l'UE en termes de services publics en ligne. En 2003, notre pays a doublé la Grande Bretagne pourtant championne de l'e-administration. Cette étude compare l'ensemble des services administratifs en ligne de chaque pays de l'Union qu'il s'agisse des services pour l'entreprise ou pour les particuliers. Néanmoins, selon ce classement, la Grande-Bretagne fait mieux que la France pour les formalités administratives intégralement réalisables en ligne. Si la plupart des pays mettent en ligne des informations concernant leurs administrations, rares sont ceux qui permettent un traitement intégral en ligne de leurs transactions avec les usagers. En France, seulement 20% des opérations administratives peuvent être réalisées intégralement en ligne. Ce taux atteint 30% en Scandinavie et 50% en Autriche. Il reste donc pas mal de pain sur la planche.

L'e-administration en Europe

Evolution du nombre de services mis en ligne par les administrations, en %, en octobre 2003 1-Suède 80% 2-Irlande 80% 3-Autriche 78% 4-France 72% 5-Royaume-Uni 70% 6-Espagne 60% 7-Italie 55% 8-Allemagne 52%